



Bruxelles, le 8.12.2016
COM(2016) 791 final

ANNEX 3

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Huitième rapport sur la relocalisation et la réinstallation

Annexe 3 : État des lieux en matière de réinstallation au 5 décembre 2016, par référence aux conclusions du 20 juillet 2015

et au mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie (applicable depuis le 4 avril 2016)

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Autriche	1 900	1 501 ¹	Liban: 881; Jordanie: 442; Turquie: 177; Irak: 1
Belgique	1 100	569	Liban: 415; Turquie: 102 (dont 98 en vertu du mécanisme «1 pour 1»); Jordanie: 28; Égypte: 24;
Bulgarie	50	0	
Croatie	150	0	
Chypre	69	0	
République tchèque	400	52	Liban: 32; Jordanie: 20
Danemark	1 000	481	Liban, Ouganda
Estonie	20	11	Turquie: 11 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Finlande	293 ²	293 ³	Liban: 245; Égypte: 37; Jordanie: 4; Irak: 3; Yémen: 2; Israël 2; Turquie: 140 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
France	2 375 ⁴	1 739	Turquie: 423 en vertu du mécanisme «1 pour 1» (dont 249 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015 et 174 indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015), le reste depuis le Liban et la Jordanie
Allemagne	1 600	1 060	Turquie: 1 060 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Grèce	354	0	
Hongrie	0	0	

¹ Ce nombre inclut les cas relevant du programme autrichien d'admission humanitaire.

² Ce nombre représente une partie du contingent national de la Finlande pour 2016, qui est de 750 personnes à réinstaller.

³ Ce nombre n'inclut pas la réinstallation de 140 Syriens depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1», qui a été effectuée dans le cadre du programme national finlandais.

⁴ Ce nombre s'ajoute au contingent national annuel de la France et aux engagements qu'elle a pris précédemment.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
<i>Islande</i>	50	50 ⁵	<i>Liban</i>
Irlande	520	500	Liban
Italie	1 989	631	Liban: 490; Turquie: 82 en vertu du mécanisme «1 pour 1» ; Soudan: 48; Jordanie: 11
Lettonie	50	6	Turquie: 6 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
<i>Liechtenstein</i>	20	20	<i>Turquie</i>
Lituanie	70	25	Turquie: 25 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Luxembourg	30	0 ⁶	Turquie: 52 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
Malte	14	0	
Pays-Bas	1 000	803	Liban: 339; Turquie: 374 (dont 367 en vertu du mécanisme «1 pour 1») ; Kenya: 70; Éthiopie: 8; Jordanie: 7; Israël: 2; Maroc: 1; Égypte 1; Arabie saoudite 1
<i>Norvège</i>	3 500	2 635	<i>Liban: 2 446; Turquie: 172 (dont 150 en vertu du mécanisme «1 pour 1»); Jordanie: 17;</i>
Pologne	900	0	
Portugal	191	12 ⁷	Turquie: 12 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Roumanie	80	0	
Slovaquie	100	0	
Slovénie	20	0	
Espagne	1 449	289	Liban: 232; Turquie: 57 en vertu du mécanisme «1 pour 1» ;

⁵ Au total, l'Islande a réinstallé 56 personnes.

⁶ Bien qu'aucune réinstallation n'ait eu lieu dans le cadre des conclusions du 20 juillet 2015, 52 Syriens ont été réinstallés dans le cadre du programme national luxembourgeois.

⁷ En 2015, le Portugal a réinstallé 39 réfugiés depuis l'Égypte dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Suède	491	491 ⁸	Turquie: 278 en vertu du mécanisme «1 pour 1» (dont 269 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015); Soudan: 124; Kenya: 80; Liban: 8; Irak: 8; Égypte: 1; Jordanie: 1
<i>Suisse</i>	519	519	<i>Liban: 431; Syrie: 88</i>
Royaume-Uni	2 200	2 200 ⁹	Jordanie, Liban, Turquie, Égypte, Irak et autres
TOTAL	22 504	13 887	2 761 personnes au total¹⁰ ont été réinstallées depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1»; dont 2 386 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015

⁸ En 2015, la Suède a réinstallé 1 900 personnes dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

⁹ En juin 2016, 3 439 personnes au total avait été réinstallées au Royaume-Uni au titre des programmes nationaux britanniques de réinstallation en vigueur.

¹⁰ Ce chiffre comprend 150 Syriens réinstallés en Norvège dans le cadre du mécanisme «1 pour 1».